

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 12 mai 2010 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2010-487-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2010-488-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2010-489-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 5 MAI 2010

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 5 mai 2010, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2010-490-DEC MANDAT / COMMISSION DE LA GESTION ET DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DU PATRIMOINE / VENTE DE VÉHICULES USAGÉS

ATTENDU la demande déposée à la Direction de l'aménagement du territoire pour permettre la vente de véhicules usagés sur un terrain situé sur le chemin Gascon ;

ATTENDU la problématique liée à la vente de véhicules usagés sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir la réglementation relative à la vente de véhicules usagés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif mandate la Commission de la gestion, de l'entretien du territoire et du patrimoine pour faire une analyse adéquate de la problématique liée à la vente de véhicules usagés sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

Que ladite Commission soit autorisée à déposer ses recommandations à un prochain Comité exécutif.

**CE-2010-491-REC ENTENTE DE PRINCIPE / SYNDICAT CANADIEN DE
LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1009**

ATTENDU QUE la convention collective intervenue avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Terrebonne (CSN), section locale 1009 (surveillants, appariteurs, appariteurs-concierges et concierges), venait à échéance le 31 décembre 2006 ;

ATTENDU QU'il y a eu changement d'allégeance syndicale le 4 février 2008 au profit du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 ;

ATTENDU QUE le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (surveillants, appariteurs, appariteurs-concierges et concierges), et la Ville de Terrebonne ont entrepris des discussions en vue de son renouvellement et qu'une entente de principe est intervenue entre les parties ;

ATTENDU QUE les principaux éléments de l'entente, d'une durée de six (6) ans, sont présentés au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'entériner l'entente de principe intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (surveillants, appariteurs, appariteurs-concierges et concierges).

CE-2010-492-DEC PRIX DU MÉRITE MUNICIPAL 2010

ATTENDU QUE depuis 1990, les prix du Mérite municipal sont décernés une fois l'an, à l'occasion d'une cérémonie à l'Assemblée nationale, couronnant les activités de la Semaine de la municipalité ;

ATTENDU QU'il existe dans le cadre de ce prix une catégorie « Municipalité en santé » qui récompense une municipalité qui aura fait preuve de créativité dans un projet favorisant l'adoption et le maintien d'une saine alimentation ou d'un mode de vie actif pour l'ensemble de sa population ;

ATTENDU QUE la Politique du sport et de l'activité physique comprend des objectifs concrets qui encouragent les citoyens et citoyennes à bouger ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire proposer la candidature de la Politique du sport et de l'activité physique au prix Mérite municipal – Municipalité en santé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif appuie la mise en candidature proposée.

Que le service des communications soit et est mandaté afin de préparer et d'envoyer le dossier de candidature.

**CE-2010-493-REC PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE
GARDERIE / 9209-5405 QUÉBEC INC. / BOULEVARD
DES RIVES**

ATTENDU la réception d'une demande formulée par M. Samir Al-Hamad à l'effet d'implanter une garderie de 80 places sur une partie du lot numéro 3 332 573 du cadastre du Québec située en front du boulevard des Rives;

ATTENDU la pertinence de l'emplacement ciblé par rapport aux besoins exprimés en matière de places en garderie;

ATTENDU la performance du projet, eu égard à son détail d'implantation, d'architecture et d'aménagement;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2010-04-19/05 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant une demande faite par la compagnie 9209-5405 Québec inc. pour un projet de construction d'une nouvelle garderie sur le boulevard des Rives ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser l'élaboration d'un projet de règlement en vertu des dispositions de la Loi sur les services de garde à l'enfance (L.R.Q. chap. S4.1) à l'effet de permettre l'implantation d'un projet de garderie de 80 places sur une portion du lot numéro 3 332 573 du cadastre du Québec situé en front du boulevard des Rives, en référence aux plans préliminaires d'implantation, d'architecture et de paysagement déposés par le demandeur en date du 12 mars 2010 en y intégrant l'aménagement d'une zone tampon entre le projet de garderie et les résidences existantes à l'arrière du terrain.

CE-2010-494-DEC NORMAND DUBÉ C. CHARLES GÉLINAS ET VILLE DE TERREBONNE ET AL.

ATTENDU la poursuite en dommages au montant de 559 917,45\$ intentée par le demandeur Dubé suite à un incident survenu au 215, rue Lepage, à Sainte-Anne-des-Plaines, contre la Ville de Terrebonne et M. Charles Gélinas, policier ;

ATTENDU QUE le demandeur amendait sa poursuite en dommages au montant de 615 110,28\$ le 11 février 2009 ;

ATTENDU les pourparlers intervenus entre les avocats impliqués au dossier ;

ATTENDU l'offre de règlement faite par le procureur du demandeur en date du 4 mai 2010, offre jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu que soit et est refusée ladite offre de règlement et que ce dossier soit apporté à procès.

CE-2010-495-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 641 591,12\$ préparée le 6 mai 2010.

CE-2010-496-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 19 515,91\$ préparée le 6 mai 2010.

CE-2010-497-DEC PROJET / PLANTATION DE BOUTURES / SECTEUR ROCH-JUTEAU

ATTENDU QUE le service de l'aménagement paysager à la Direction de l'entretien du territoire a présenté à Arbres Canada un projet de plantation de boutures dans le secteur de la rue Roch-Juteau ;

ATTENDU QU'Arbres Canada est prêt à accorder une somme de 13 125\$ à la Ville de Terrebonne pour la réalisation de ce projet et que l'Association forestière de Lanaudière contribue aussi au projet par le don de boutures ;

ATTENDU QUE des élèves de l'école Marie-Soleil-Tougas participeront à un atelier de sensibilisation et qu'ils seront impliqués dans la plantation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif entérine le projet présenté à Arbres Canada et autorise le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents pertinents relatifs à la réalisation de ce projet.

CE-2010-498-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture de papier pour photocopieur (SOU-2010-31);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 20 avril 2010 à 11 h 02, à savoir :

	Bordereau « A »	Bordereau « B »
Spicers	44 263,37\$	47 728,63\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Spicers s'est avérée conforme selon le rapport daté du 4 mai 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **SPICERS**, datée du 14 avril 2010, pour la fourniture de papier pour photocopieur, selon le bordereau « B » (papier fait de 100% de fibres recyclées), et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, le tout pour un montant de 42 284,50\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0117 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2010-499-DEC SOUMISSION / LOCATION/ACHAT D'UN VÉHICULE « JEEP PATRIOT NORTH » POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location/achat d'un véhicule « Jeep Patriot North » pour le service de l'environnement et hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire (SOU-2010-62);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 mars 2010 à 11 h 13, à savoir :

	Versements	Total	Total des versements
Girard Auto	466,16\$	25 010,85\$	27 969,60\$ <i>non conforme</i>
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	478,32\$	23 096,86\$	28 699,20\$
Trois Diamants Auto (1987)	513,88\$	24 954,41\$	30 832,80\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 mai 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC.**, datée du 29 mars 2010, pour la location, avec option d'achat, d'un véhicule « Jeep Patriot North » pour le service de l'environnement et hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (60 versements), le tout pour un montant mensuel de 423,77\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de un (1\$) dollar. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0133 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-500-DEC APPROBATION / ÉTUDE DE CIRCULATION DE LA
RUE D'ANGORA / ENTRE LE CHEMIN GASCON ET
LE PROJET DOMICILIAIRE SITUÉ AU SUD (PROJET
WESTCLIFF)**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-739-DEC approuvant la configuration de la rue d'Angora, entre le chemin Gascon et la rue de Portneuf ;

ATTENDU QU'afin de finaliser l'aménagement de la rue d'Angora, entre le chemin Gascon et le projet domiciliaire situé au sud, la firme Dessau a été mandatée pour réaliser une étude de circulation afin de calibrer la rue d'Angora dans une perspective de développement à long terme du secteur et de maillage du réseau routier local et éventuellement du réseau routier régional ;

ATTENDU QUE le Comité de coordination au développement municipal recommande les propositions de l'étude ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve l'étude de circulation de la rue d'Angora, entre le chemin Gascon et le projet domiciliaire situé au sud (projet Westcliff).

**CE-2010-501-DEC CONCEPT D'AMÉNAGEMENT / INTERSECTION
MONTÉE MASSON, SAINT-SACREMENT, OUMET ET
RUE SAINT-MICHEL**

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement de la rue Saint-Sacrement ont été réalisés dans le cadre des travaux touchant entre autres l'aqueduc, le pavage et les bordures de cette rue ;

ATTENDU la nécessité de revoir l'aménagement de l'intersection montée Masson, la rue Saint-Sacrement et la rue Saint-Michel et qu'à cet effet la firme Cima+ a été mandatée pour réaliser un concept d'aménagement de cette intersection ;

ATTENDU QUE le Comité de coordination au développement municipal recommande le concept d'aménagement ;

ATTENDU QUE les directions des écoles Léopold-Gravel et Saint-Louis approuvent le concept d'aménagement ;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire des travaux est évaluée à 700 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le concept d'aménagement de l'intersection de la montée Masson, de la rue Saint-Sacrement et de la rue Saint-Michel proposé par la firme Cima+.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée pour l'élaboration des ententes requises avec la Commission scolaire des Affluents.

CE-2010-502-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.
